



Conseil économique et social

Distr. générale
8 décembre 2022
Français
Original : anglais

Commission de statistique

Cinquante-quatrième session

28 février-3 mars 2023

Point 5 i) de l'ordre du jour provisoire*

Questions soumises pour information

Gestion et modernisation des systèmes de statistique

Rapport du Secrétaire général

Résumé

Le présent rapport a été établi en application de la décision 2022/324 du Conseil économique et social et conformément à la pratique établie. Le *Manuel de gestion et d'organisation des systèmes statistiques nationaux* a été approuvé par la Commission de statistique à sa cinquante-deuxième session, en mars 2021 ; il s'agit d'un recueil en ligne non normatif devant être régulièrement mis à jour et révisé sous la direction d'un groupe consultatif. Le Manuel s'adresse aux statisticiens en chef, aux cadres supérieurs et aux membres du personnel des organismes de statistique : il donne des conseils sur la manière d'élaborer et de tenir à jour des capacités statistiques nationales adaptées à l'objectif visé et traite de questions et sujets essentiels, dont des questions et sujets nouveaux ou émergents. Dans le présent rapport, le Secrétaire général informe la Commission des réalisations, des évolutions récentes et des mises à jour et propose des sujets et des chapitres à approfondir ou à rationaliser.

* E/CN.3/2023/1.



I. Introduction

1. Le *Manuel de gestion et d'organisation des systèmes statistiques nationaux*, quatrième édition d'une série de publications sur la gestion des organismes de statistique, est un recueil complet qui traite de certains des défis les plus urgents à relever s'agissant de piloter et de gérer la transformation et la modernisation des systèmes statistiques nationaux en période de transition. La première édition a été diffusée en 1954 ; près de trois décennies plus tard, la Division de statistique du Département des affaires économiques et sociales du Secrétariat en a publié une deuxième, suivie d'une troisième en 2003. Le *Manuel* n'a jamais été conçu pour avoir un caractère normatif, mais plutôt pour guider les statisticiens en chef et les cadres supérieurs des organismes de statistique pour ce qui est de maintenir et de renforcer des capacités statistiques adaptées à l'objectif visé et de créer une vaste culture dynamique fondée sur les faits au sein et au-delà des systèmes statistiques nationaux.

2. À sa cinquante-deuxième session, en mars 2021, la Commission de statistique a approuvé la présente version du *Manuel*, recueil non normatif destiné aux statisticiens en chef, aux cadres supérieurs et aux membres du personnel des organismes de statistique. Le *Manuel* fournit des conseils sur la gestion et l'organisation des systèmes statistiques nationaux en période de transition et traite de questions et de sujets essentiels, notamment l'intégration de sources de données et de technologies innovantes dans la production de statistiques et d'indicateurs. Le *Manuel* a été conçu pour être un document évolutif qui sera mis à jour et révisé à intervalles réguliers sous la direction d'un groupe consultatif composé de statisticiens en chef et de statisticiens hors classe nationaux et internationaux, de sorte qu'il garde sa pertinence dans un écosystème de données qui évolue rapidement. Comportant 16 chapitres illustrés, des annexes riches en information et un glossaire, il est accessible sur le site Web de la Commission de statistique depuis octobre 2022 dans un format optimisé pour les navigateurs et les appareils mobiles ; une version imprimable y a été téléchargée en novembre de la même année.

3. Le présent rapport a pour objet d'expliquer à la Commission ce qui a déclenché l'élaboration de la quatrième édition du *Manuel* et le contexte dans lequel celle-ci a été établie, et de l'informer des mécanismes et modalités mises en place en vue de la mise à jour et de la révision du recueil. Il est proposé dans le présent rapport d'ajouter au *Manuel* un chapitre sur les écosystèmes nationaux de données et de rationaliser plusieurs chapitres pour mieux répondre aux besoins du public cible, ce dont la Commission sera saisie à sa cinquante-sixième session, en 2025.

II. Déclencheur et contexte

4. Dans le Plan d'action mondial du Cap concernant les données du développement durable, on reconnaît que le suivi de la réalisation du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et des plans de développement régionaux et nationaux connexes nécessite des systèmes statistiques nationaux qu'ils produisent en temps utile un large éventail de statistiques et d'indicateurs supplémentaires détaillés de haute qualité. Pour répondre aux nouveaux besoins apparus en matière de données et de statistiques tout en se conformant aux Principes fondamentaux de la statistique officielle approuvés par l'Assemblée générale en 2014, les producteurs de statistiques doivent non seulement moderniser et transformer leurs cadres institutionnels et organisationnels mais aussi revoir leurs sources de données et leurs mécanismes de production. À sa soixante-quatorzième session, sur fond de pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19), l'Assemblée générale a exhorté les États Membres de mettre en place et de tenir à jour des systèmes de données et de statistiques résilients,

inclusifs et intégrés, sous la direction des organismes nationaux de statistique, qui puissent répondre aux demandes de données accrues et urgentes en cas de crises sanitaires et de catastrophe et concourir à la réalisation du Programme 2030 et à l'application de l'Accord de Paris sur les changements climatiques.

5. À sa quarante-huitième session, en 2017, la Commission de statistique, compte tenu de l'évolution de l'écosystème des données, a recommandé que soit mise à jour la troisième édition du *Manuel d'organisation statistique*, publié en 2003. Une équipe de rédaction composée d'éminents experts et dirigée par la Division de statistique a commencé à œuvrer à la mise à jour du *Manuel*, interrogeant des statisticiens en chef et autres responsables d'organismes de statistique sur ce qu'il faudrait faire pour que la prochaine édition du *Manuel* réponde au mieux à leurs besoins. En ce qui concerne la gouvernance, un groupe consultatif, composé de représentants de 12 organismes nationaux de statistique, de 8 organisations internationales et des commissions régionales, a été créé pour guider l'équipe de rédaction à intervalles réguliers ou à la demande de celle-ci.

6. En 2018, la Commission a approuvé le plan et la structure de la prochaine édition du *Manuel*, y compris les annotations détaillées concernant chaque projet de chapitre et sections y relatives. Elle a également suggéré que le processus de mise à jour soit complété, aux niveaux régional et sous-régional, par une série de conférences thématiques sur la gestion des organismes de statistique en période de transition. L'objectif de ces conférences, qui s'adressaient aux statisticiens en chef et aux cadres supérieurs des organismes de statistique, était de recenser les meilleures pratiques et les difficultés rencontrées à l'échelle nationale, informations qui serviraient à l'élaboration de la quatrième édition du *Manuel*. Cependant, en raison des mesures sanitaires et des restrictions des déplacements liées à la pandémie de COVID-19, seules les conférences thématiques Afrique, Asie et Caraïbes ont eu lieu.

7. La mise à jour des chapitres du *Manuel* a démarré début 2018. Pour chaque chapitre, on a commencé par dresser un inventaire des initiatives novatrices, des documents de référence et des directives existantes aux niveaux national, régional et mondial sur les sujets considérés dans ledit chapitre et par faire un état des lieux de l'expérience des pays en la matière. Une ébauche a été établie et communiquée à tous les membres de l'équipe de rédaction, qui l'ont passée en revue pour s'assurer qu'elle était complète, cohérente et conforme aux normes et bonnes pratiques internationales. Le projet de chapitre a ensuite été soumis au groupe consultatif pour qu'il formule des recommandations générales et le commente, propose des exemples de mesures et de bonnes pratiques adoptées par tel ou tel pays et suggère des renvois vers d'autres initiatives régionales et mondiales. Il a alors été mis à jour compte tenu des observations du groupe consultatif, avant de lui être soumis pour une deuxième lecture. Une version finale du projet a été publiée sur la plateforme wiki de la Division en janvier 2021 pour un dernier cycle de consultations générales. La même année, à sa cinquante-deuxième session, la Commission a adopté la version finale du *Manuel de gestion et d'organisation des systèmes statistiques nationaux* et souligné qu'il fallait transférer la quatrième édition du *Manuel* de la plateforme wiki à un site Web interactif et intuitif.

8. Le *Manuel* a bénéficié du Programme sur les statistiques et les données au titre de la dixième tranche du Compte de l'ONU pour le développement, un programme innovant que 10 entités du Secrétariat ont mis en œuvre conjointement en tirant parti de leurs savoir-faire techniques et de leurs avantages comparatifs. La Division de statistique tient à remercier Eurostat de sa généreuse contribution financière et l'Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche du concours apporté à la conversion du *Manuel* en une publication Web facile à consulter. La Division tient à exprimer sa reconnaissance à l'Association européenne de libre-échange, aux

banques multilatérales de développement et à d'autres organisations régionales pour avoir apporté leur soutien à la rédaction de tel ou tel chapitre du *Manuel* et à l'organisation de conférences thématiques.

III. Modalités et mécanismes de mise à jour et de révision

9. À sa cinquante et unième session, la Commission avait souligné que, pour éviter que 22 ans ne s'écoulent entre chaque édition du *Manuel*, il était primordial de mettre en place un mécanisme pérenne visant à l'actualiser régulièrement. Il a donc été suggéré de faire une distinction entre les mises à jour et les révisions. On appellerait « mises à jour » les modifications qui ne prêtent pas à controverse et sont sans incidence sur le fond, par exemple l'actualisation des liens Internet et d'autres informations factuelles, ou l'ajout d'informations sur un projet couronné de succès ou une nouvelle initiative. Le terme « révision » désignerait des changements plus substantiels, ayant un impact sensible sur le contenu et la structure du *Manuel*.

10. À sa cinquante-deuxième session, la Commission a approuvé les modalités et mécanismes de mise à jour du *Manuel* tout en apportant les précisions suivantes :

a) Les mises à jour consistent à consigner des activités couronnées de succès ou des initiatives régionales après les avoir passées en revue, à corriger des liens Internet et à modifier certaines informations factuelles et non controversées. Elles sont effectuées et consignées à intervalles réguliers par la Division de statistique sans que le groupe consultatif n'ait à intervenir systématiquement ;

b) Les révisions consistent à modifier en profondeur la portée, le contenu ou la structure des chapitres. Elles sont effectuées à intervalles plus longs, par exemple tous les deux ou trois ans, sous la direction du groupe consultatif et sont soumises à la Commission pour discussion.

11. En vue de la révision et de la modification de tel ou tel chapitre du *Manuel*, il a été suggéré d'organiser des conférences thématiques régionales supplémentaires ou, le cas échéant, de prolonger ou de compléter les activités régionales par des sessions portant sur des sujets et des questions qui concernent les chapitres en cours de révision. La version des chapitres et sections révisés du *Manuel* serait provisoire jusqu'à ce que la Commission en ait été saisie.

IV. Proposition pour les révisions à venir

12. Du fait de la croissance exponentielle des données et de l'essor de nouvelles technologies telles que l'intelligence artificielle et l'informatique en périphérie de réseau, les gouvernements, le monde des affaires, les chercheurs, la société civile et d'autres parties prenantes prennent conscience de l'importance que revêtent les données dans la prise de décisions et le suivi des politiques. Dans ce contexte, il devient de plus en plus important de poser les bases d'une gouvernance qui permette l'accès et le partage des données tout en protégeant la vie privée et en garantissant une utilisation éthique des données. Le monde dans lequel opèrent les organismes de statistique est de plus en plus interconnecté, dynamique et numérisé, ce qui débouche sur de nouvelles exigences et possibilités. Les données sont devenues des ressources stratégiques et de nombreuses organisations extérieures au système de statistiques officielles produisent désormais des données en exploitant de nouvelles sources et des techniques et outils inédits.

13. En entravant la production régulière de statistiques officielles et en donnant lieu à une demande de données et de statistiques supplémentaires pour en mesurer les

répercussions et éclairer les politiques de relèvement, la pandémie de COVID-19 a fait ressortir le fait que les organismes nationaux de statistique devaient d'urgence tirer parti du potentiel que représentaient les sources de données et les technologies innovantes pour améliorer la résilience et l'agilité des systèmes statistiques nationaux. L'abondance des données et les possibilités de déduire de nouvelles informations en reliant ces ensembles de données soulèvent des questions sur la gouvernance des écosystèmes nationaux de données qui vont au-delà de l'harmonisation progressive des concepts, des formats et des technologies, mais portent également sur des questions d'éthique, de vie privée, de protection des données et d'accessibilité.

14. La Commission exige qu'on rende compte dans le *Manuel* des méthodes, lignes directrices et solutions confirmées et validées par une application pratique et qu'on évite, autant que possible, d'y proposer des solutions encore en phase de test ou de pilotage. Pour cette raison, l'élaboration d'un chapitre sur l'intendance des données et le leadership des organismes nationaux de statistique dans la gouvernance des écosystèmes nationaux de données a été suspendue. Si la présente version du *Manuel* couvre largement l'utilisation de nouvelles technologies et de sources de données innovantes aux fins de la collecte de données et de la production et la diffusion de statistiques, les échos récents du groupe consultatif et d'autres commentaires reçus par l'intermédiaire de la plateforme wiki de la Division donnaient néanmoins à penser qu'il était opportun d'ajouter un chapitre consacré aux écosystèmes nationaux de données et à la gestion des données. Une autre recommandation était de simplifier plusieurs chapitres ou sections du *Manuel* qui étaient trop détaillés et techniques pour le public cible, en particulier certaines sections du chapitre 8 (sources, collecte et traitement des données) ; du chapitre 9 (analyse et cadres analytiques) ; le chapitre 11 (infrastructures statistiques communes).

15. L'équipe de rédaction de la Division de statistique propose donc, sous la direction du groupe consultatif, de soumettre à la Commission, à sa cinquante-sixième session, en 2025, un chapitre supplémentaire sur les écosystèmes nationaux de données et des sections simplifiées des chapitres susmentionnés. Dans l'intervalle, l'équipe de rédaction continuera de mettre à jour régulièrement le *Manuel*, en y consignant de nouvelles activités couronnées de succès ou des initiatives régionales, en passant en revue et en corrigeant les liens Internet, et en modifiant certaines informations factuelles et non controversées.

V. Décisions que la Commission de statistique est invitée à prendre

16. La Commission est invitée à prendre note du présent rapport.